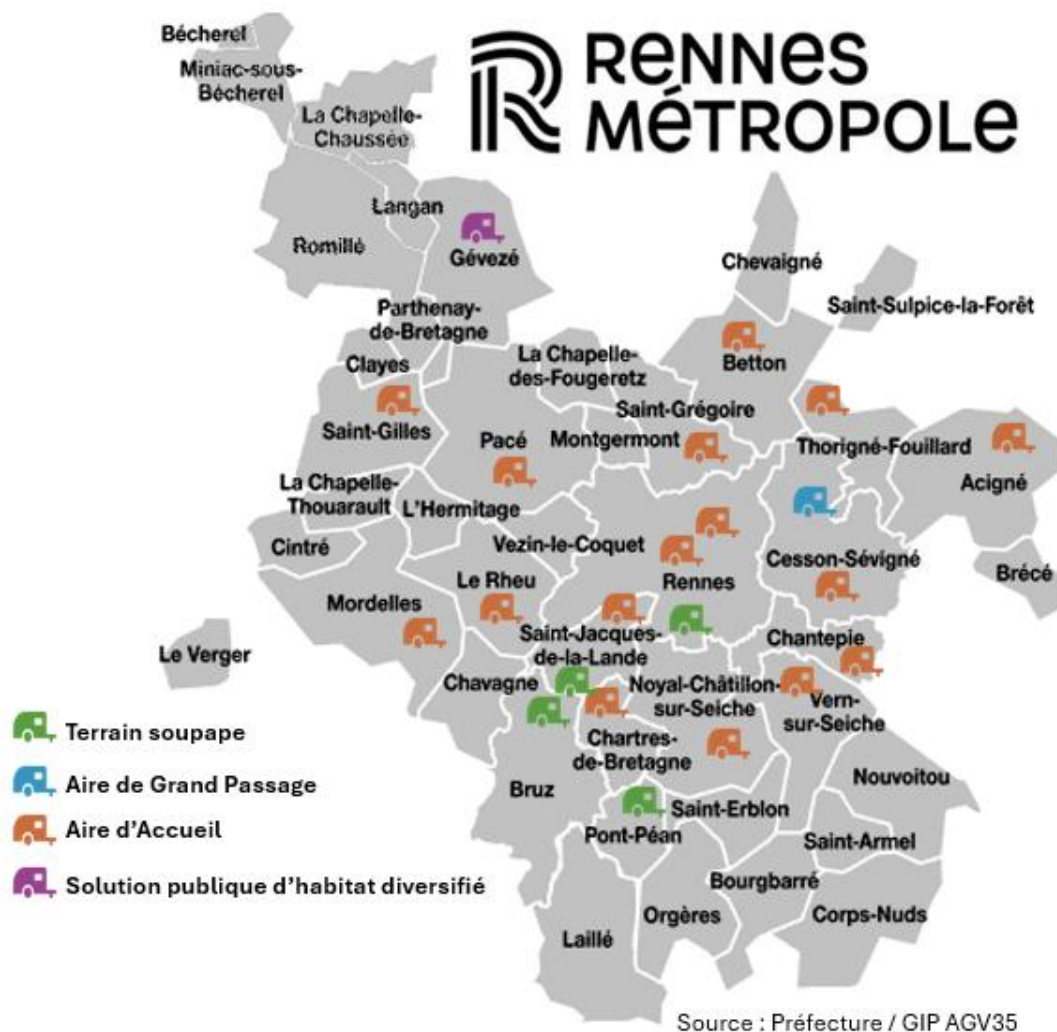




Source : Préfecture / GIP AGV35

Liste des communes de + 5000 habitants	• Acigné 7051 • Betton 12959 • Bruz 20118 • Cesson-Sévigné 18212 • Chantepie 10391 • Chartres-de-Bretagne 8377 • Gévezé 6000 • Laillé 5276 • Le Rheu 9771 • Mordelles 7783	• Noyal-Châtillon-sur-Seiche 7713 • Orgères 5535 • Pacé 12257 • Rennes 229178 • Saint-Gilles 5473 • Saint-Grégoire 10206 • Saint-Jacques-de-la-Lande 13782 • Thorigné-Fouillard 8782 • Vern-sur-Seiche 8384 • Vezin-le-Coquet 6411
Liste des communes de - 5000 habitants	• Bécherel 706 • Bourgbarré 4646 • Brécé 2191 • Chavagne 4476 • Chevaigné 2414 • Cintré 2600 • Clayes 969 • Corps-Nuds 3621 • L'Hermitage 4767 • La Chapelle-Chaussée 1323 • La Chapelle-des-Fougeretz 4696 • La Chapelle-Thouarault 2294	• Langan 1094 • Le Verger 1445 • Miniac-sous-Bécherel 812 • Montgermont 3760 • Nouvoitou 3613 • Parthenay-de-Bretagne 1819 • Pont-Péan 4442 • Romillé 4196 • Saint-Armel 2312 • Saint-Erblon 3542 • Saint-Sulpice-la-Forêt 1539

Communes disposant d'un équipement d'accueil de gdv
Communes > 5000 habitants ne disposant pas d'équipement public d'accueil Gdv

Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25

1

Objectifs spécifiques à l'EPCI/communes

Intervenir sur l'ancrage des ménages en créant 50 terrains familiaux locatifs sur l'EPCI	●
Améliorer le système de gestion des aires de la métropole	●
Mise aux normes des aires de grands passages	●
Améliorer la coordination entre les acteurs	●
Participer à la gouvernance et au suivi du schéma	●

Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	●
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	●
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrain privés)	●
Intégrer les besoins d'ancrage des Gdv dans le PLH	●
Intégrer les besoins d'ancrage dans le PDALHPD	●
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	EC
Accompagner les familles vers les actions de droit commun sur le territoire	●

EC= En cours

Constats et enjeux

Les solutions d'habitat diversifié n'ont pu être réalisées sur la durée du schéma 2020/25. L'étude d'opportunité inscrite au schéma, réalisée en interne par la métropole en 2024 (diagnostic territorial), a permis d'enclencher la démarche de recherche de foncier dans le cadre de la réécriture du PLH. De même, l'évolution de la gestion des aires a été votée pour début 2026. Les aires de grands passages ont été partiellement mises aux normes du décret.

Enjeu de réaliser les solutions d'ancrage pour retrouver la fonction d'accueil des aires pour les ménages de passage + intégration de la résidence mobile dans les documents d'urbanisme des communes de l'EPCI.

Aires d'accueil

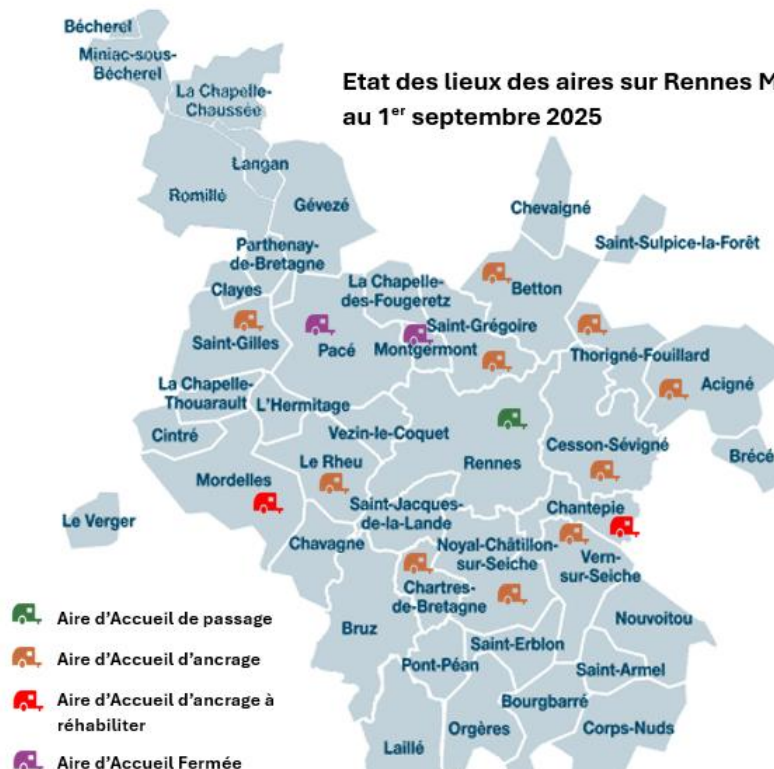
(Équipements adaptés aux ménages isolés)

15 aires d'accueil sur les 17 inscrites au schéma 2020/25 ●

13/15 aires ouvertes avec un taux d'occupation > à 89% ●

0/2 aires à réhabiliter au schéma 2020/2025 ●

Commune	Aire d'accueil (ouverte/schéma)	Places (réelles / schéma)	Taux d'occupation annuel (chiffres ALT2)				μ
			2021	2022	2023	2024	
Acigné	1/1 ●	16/16 ●	100%	99,5%	96,8%	96,9%	98%
Betton	1/1 ●	16/16 ●	97,5%	99,7%	99,7%	100%	99%
Cesson-Sévigné	1/1 ●	20/20 ●	99,5%	99,7%	99,4%	99,8%	100%
Chantepie (à réhabiliter)	1/1 ●	6/16 ●	34,7%	49,8%	50,5%	88,6%	56%
Chartres de Bretagne	1/1 ●	16/16 ●	96,6%	97,3%	94,8%	97,5%	97%
Le Rheu	1/1 ●	16/16 ●	98,4%	96,7%	99,7%	96,1%	98%
Montgermont (aire fermée)	0/1 ●	0/12 ●	●	●	●	●	●
Mordelles (à réhabiliter)	1/1 ●	6/12 ●	89,6%	66,9%	58,1%	90,3%	76%
Noyal Chatillon/seiche	1/1 ●	16/16 ●	99,2%	99,4%	99,7%	82,5%	95%
Pacé (aire fermée)	0/1 ●	0/12 ●	●	●	●	●	●
Saint-Gilles	1/1 ●	12/12 ●	100%	99,7%	99,7%	100%	100%
Saint-Grégoire	1/1 ●	16/16 ●	99,7%	99,6%	99,0%	98,5%	99%
Saint-Jacques de la Lande	1/1 ●	16/16 ●	100%	96,0%	99,7%	100%	99%
Thorigné-Fouillard	1/1 ●	16/16 ●	98,5%	99,7%	99,7%	99,7%	99%
Vern / seiche	1/1 ●	16/16 ●	96%	98%	100%	100%	98%
Rennes Gros Malhon	1/1 ●	88/88 ●	94,4%	88,1%	86,3%	86,8%	89%
Rennes Petits Champeaux	1/1 ●	40/40 ●	93,5%	99,6%	95,8%	94,8%	96%
TOTAL	14/16	300/340	93%	92%	91%	95%	93 %



AIRES D'ACCUEIL	Date création	Gestion	Passage 5 jours/7 du gestionnaire	Logiciel	Normes décret	Etat gal.	Dettes	Mobil home	Aménagements Autres Degréations	Entretien Travaux à réaliser	Encombrants Ferraille (F) Palettes (P)	Type d'usage
Acigné		Commune (Police municipale - PM)	OUI (PM + RM)	OUI	NON	Très bon	NON 0/8	NON	1 cabane (salle commune)	NON Suivi régulier (SR)	F + P	8/8 Sédentaires
Beton	1972, réhabilitée en 2001	Commune (Agent public)	OUI (PM + RM)	OUI	NON	Bon	OUI 2/8	NON	1 parc à chèvres	NON (SR)	E + P+F	8/8 Sédentaires
Cesson	2017	RM	OUI	OUI	NON	Très bon	OUI 2/10	OUI 6/10	1/10 cabane à outils 1/10 cuisine aménagée 1/10 salle de bain	NON (SR)	NON	10/10 Sédentaires
Chantepie	1993	RM										
Chartres		Rennes Métropole	OUI	OUI	NON	Très bon	OUI 2/8	1/8	4/8 cabane personnelle	NON (SR)	NON	8/8 Ancrages
Le Rheu		Commune (PM)	OUI	OUI	OUI	Bon	NON	NON	1/8 cabane auvent	NON (SR)	NON	8/8 Ancrages
Montgermont												
Mordelles	1997	RM										
Noyal Chat	2010	Commune (Agent public)	OUI	OUI	OUI	Très bon	OUI 2/8	NON	NON	NON (SR)	Exutoire	2/8 Sédentaires
Pacé												
St Gilles		Commune (Agent public)	OUI (PM + RM)	OUI	NON	Bon	NON	OUI 5/6	Oui (cabane)	NON (SR)	F+P	6/6 Sédentaires
St Grégoire	2008	RM	OUI	OUI	NON	Bon	OUI 3/8	OUI 1/8	2/8 cabanes-schalet	NON (SR)	P	6/8 Sédentaires
St Jacques	1995	Commune (PM)	OUI (PM + RM)	OUI	NON	Moyen	OUI 1/8	OUI 1/8	1 cabane	NON (SR)	F+P	8/8 Sédentaires
Thorigné	1995, réhabilitée en 2002	RM	OUI	OUI	NON	Bon	OUI 6/8	OUI 2/8	Algesco-aménagement des blocs	NON (SR)	Encombrants	9/8 Sédentaires
Vern	2018	Commune (Agent public)	OUI	OUI	NON	TB	OUI 1/8	OUI 1/8	NON	NON (SR)	F	7/8 Sédentaires 1/8 ancrage
Rennes GM	1975, réhabilitée en 2006	Hacienda	OUI	OUI	NON	Bon	OUI 15/39	OUI 4/39	NON	vitres salle polyvalente+ accueil+salle petit Malhon	graves + P	20/39 Sédentaires
Rennes PC	2011	Hacienda	OUI	OUI	NON	Très bon	OUI 4/20	OUI 15/20	5/20 terrasses	NON (SR)	cuve	20/20 Sédentaires

Problème à traiter à court terme

Problème potentiel à traiter à moyen terme

Légende couleurs : conformité, pas de problème

Constats et enjeux

2 aires à reconstruire depuis le schéma 2012 (Mordelles et Chantepie). 12 autres aires occupées toute l'année par des familles ancrées et/ou sédentaires. 2 équipements fermés (Pacé et Montgermont). Seule l'aire de Gros Malhon accueille des ménages de passage sur 14 de ses 44 emplacements. Le dispositif métropolitain est donc nettement sous-dimensionné compte tenu des centaines de ménages en errance sur le territoire été comme hiver.

Enjeu de définir une fonction aux équipements métropolitains (aire d'accueil/de sédentarisation) + enjeu de réaliser les solutions d'ancrage pour répondre aux besoins/attentes des ménages identifiés + enjeu d'offrir des solutions légales de stationnement pour les ménages de passage + intégration de la résidence mobile dans les documents d'urbanisme des communes de l'EPCI .



Aires de grands passages (4 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)

Commune	Aire GP 4 ha (réelles/ Schéma)	Places (réelles / schéma)
Cesson-Sévigné (Calendrou) – terrain herbe	1/1 ●	200/200 ●
TOTAL	1/1	200/200

1 aire GP inscrite au schéma 2020/25

Cesson Calendrou 200 places



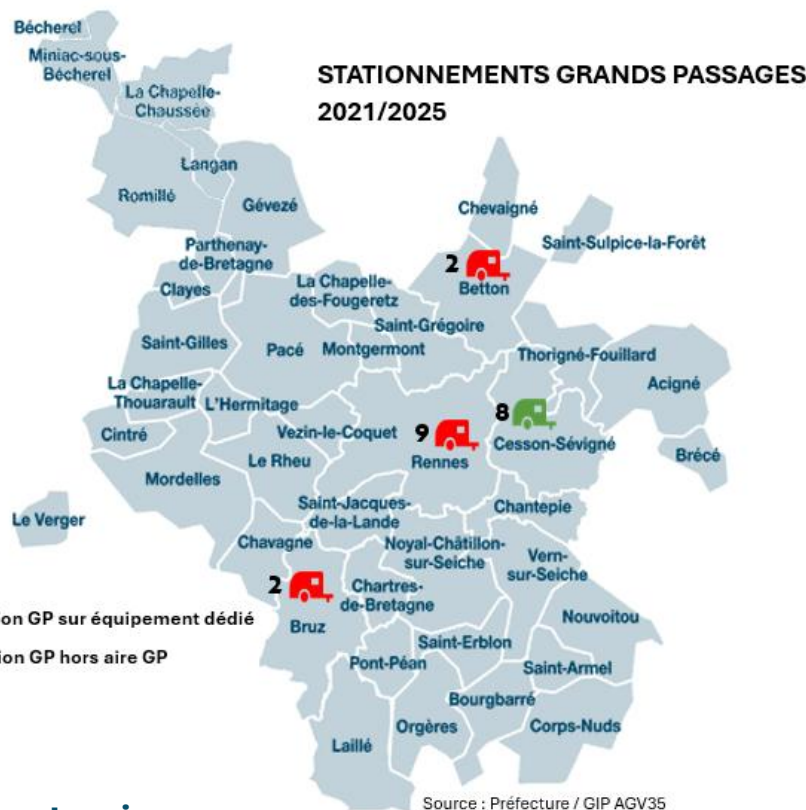
21 stationnements entre 2020 et 2025



8/21 stationnements entre 2020 et 2025 sur le terrain dédié



Grands passages (50 à 200 caravanes)	(Source Coordination GP et RM)			
	2021	2022	2023	2024
Demandes reçues	7	8	13	8
Groupes accueillis sur l'aire de grand passage	0 ●	4 ●	2 ●	2 ●
Groupes installés hors aire de grand passage	5 ●	1 ●	6 ●	1 ●
Communes impactées par les installations hors Calendrou	3 ●	1 ●	3 ●	1 ●
TOTAL				



Constats et enjeux

L'aire de grands passages de Rennes Métropole patissait depuis 2020 d'une surface insuffisante par rapport au décret de 2019. Un hectare était consacré à l'accueil des groupes familiaux locaux, ce qui entraînait le refus récurrent du terrain par les grands groupes programmés. Les travaux réalisés en 2024 (intégration de l'hectare au terrain de GP) étaient nécessaires. Constat d'une réduction sensible du nombre de groupes de passage sur la métropole en 2024 et 2025.

Enjeu d'entretenir l'aire de grands passages sur la durée du schéma 2026/32 + enjeu de confirmer la baisse du nombre de grands groupes avant de rechercher une solution "bis" en cas de besoin comme cela était préconisé dans le schéma 2020/2025



Terrains soupapes (Aires de grands passage d'1 ha)

Équipements adaptés aux ménages en groupes familiaux de 5 à 50 caravanes (GF)

6 terrains soupapes pour l'EPCI au schéma 2020/25
dont 4 réalisés ●

4 équipements détournés de leur fonction du fait du manque de places ●

238 stationnements hors équipements entre 2020 et 2025 ●

Saint-Jacques
Les Mines

- Partie hiver 25 ménages ●
- 0.8/1 hectare ●
- Ouvert toute l'année ●
- Taux occupation 100% ●
- Pas de sanitaires ●
- Gestion prestataire ●

Rennes
Pré Namet

- Partie été 25 ménages ●
- 0.8/1 hectare ●
- Ouvert toute la saison été ●
- Taux occupation 80% en saison
- Pas de sanitaires ●
- Gestion prestataire ●

Vezin le Coquet
création fin 2025

- Terrain à créer inscrit au schéma 2020/2025 ● (en cours de création en 2025)

Bruz
Le Reynel

- Partie hiver 25 ménages ●
- 0.8/1 hectare ●
- Ouvert toute l'année ●
- Taux occupation 100% ●
- 1 sanitaires ●
- Gestion prestataire ●
- Partie été à recréer (6000m2)

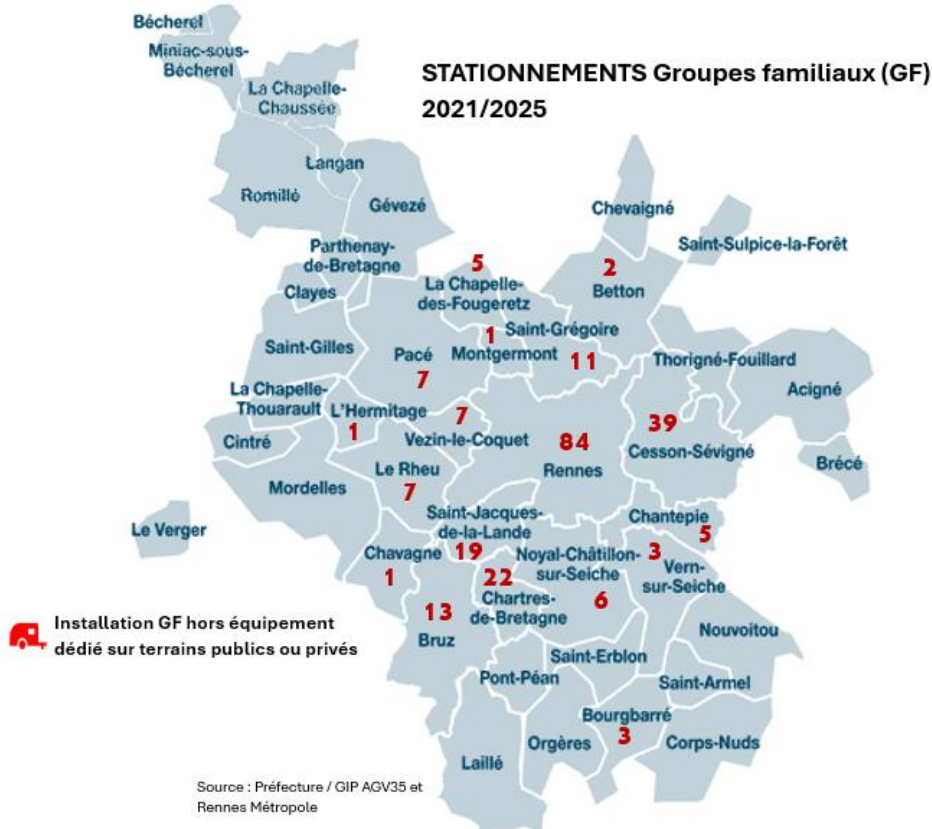
Cesson
Calendrou

- Partie été 25 ménages à recréer sur 6000m2 ●
- 0/1 hectare ●
- Fermé définitivement en 2024 ●
- Taux occupation 80% en saison
- 2 sanitaires ●
- Gestion prestataire avant 2024 ●

Pont-Péan

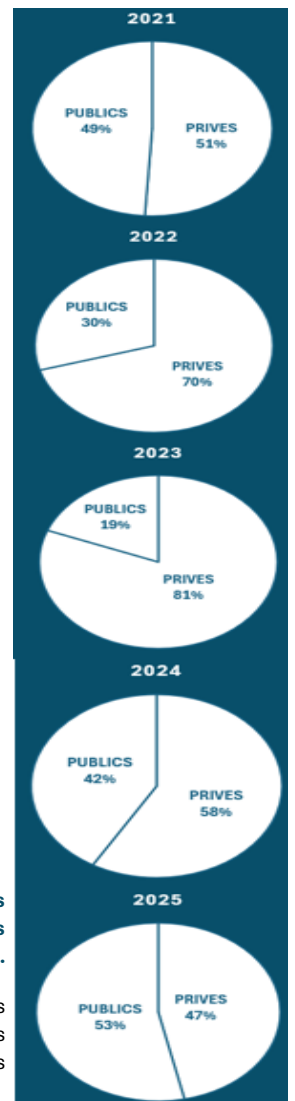
- Partie hiver 25 ménages ●
- 0.8/1 hectare ●
- Ouvert toute l'année ●
- Taux occupation 100% ●
- Pas de sanitaires ●
- Gestion prestataire ●

Commune	Nombre de stationnements GF hors équipement dédié (< 50 caravanes)					TOTAL
	2021	2022	2023	2024	2025 15/09	
● RENNES	13 ●	13 ●	15 ●	23 ●	20 ●	84
● BRUZ	2 ●	3 ●	3 ●	1 ●	4 ●	13
● CHARTRES	3 ●	4 ●	4 ●	4 ●	7 ●	22
VERN/SEICHE	1 ●		1 ●	1 ●		3
● CESSON	8 ●	9 ●	11 ●	7 ●	4 ●	39
PACE	3 ●	2 ●			2 ●	7
VEZIN	2 ●	3 ●		1 ●	1 ●	7
● ST JACQUES	5 ●	6 ●	4 ●	2 ●	2 ●	19
NOYAL CHAT.	2 ●			2 ●	2 ●	6
LHERMITAGE	1 ●					1
CHANTEPIE		3 ●		1 ●	1 ●	5
● ST GREGOIRE			3 ●	5 ●	3 ●	11
MONTGERMONT		1 ●				1
BETTON			1 ●		1 ●	2
CHAVAGNE				1 ●		1
LA CHAPELLE FGR				2 ●	3 ●	5
BOURGBARRE				1 ●	2 ●	3
LE RHEU	1 ●			2 ●	4 ●	7
TOTAL	41	44	42	53	58	238



Répartition des occupations hors équipements dédiés entre terrains publics et privés chaque année.

Tendance, depuis 2021, à une évolution des stationnements sur des terrains privés vers des terrains publics



Constats et enjeux

238 stationnements recensés hors équipement entre 2021 et 2025. Les groupes familiaux peuvent compter de quelques caravanes à plusieurs centaines en fonction des sites occupés (ex: la Janais à Chartres de Bretagne et Rennes chaque hiver depuis 2022. Les aires occupées à l'année par des familles ancrées/sédentarisées n'offre jamais de solution aux ménages de passages. Ils se regroupent par nécessité (mutualisation des installations eau et électricité + dilution des risques et responsabilités en cas de plaintes et/ou procédures. Le dispositif des aires de la métropole est à renforcer considérablement pour répondre aux besoins et limiter les installations sur les terrains privés ou publics.

Enjeu de créer les équipements inscrits au schéma 2020/2025 (recréation des aires fermées + création des terrains soupapes dont remplacement du calendrou 1 ha fermé en 2024).

Enjeu de définition d'une politique de création d'équipements pour rattraper le retard pris et adapter les solutions aux besoins des ménages métropolitains.

Enjeu d'arbitrage sur la fonction des aires occupées depuis plus de 10 ans par des ménages très ancrés : sortir de la dénomination "aire d'accueil de passage" pour "aire d'ancrage", et les adapter en terme d'équipement et d'aménagement. Puis construire des terrains soupapes ou de nouvelles aires de passage pour répondre aux besoins sur la métropole (300 caravanes en stationnement diffus chaque hiver sur la métropole depuis 2020).



Habitat diversifié

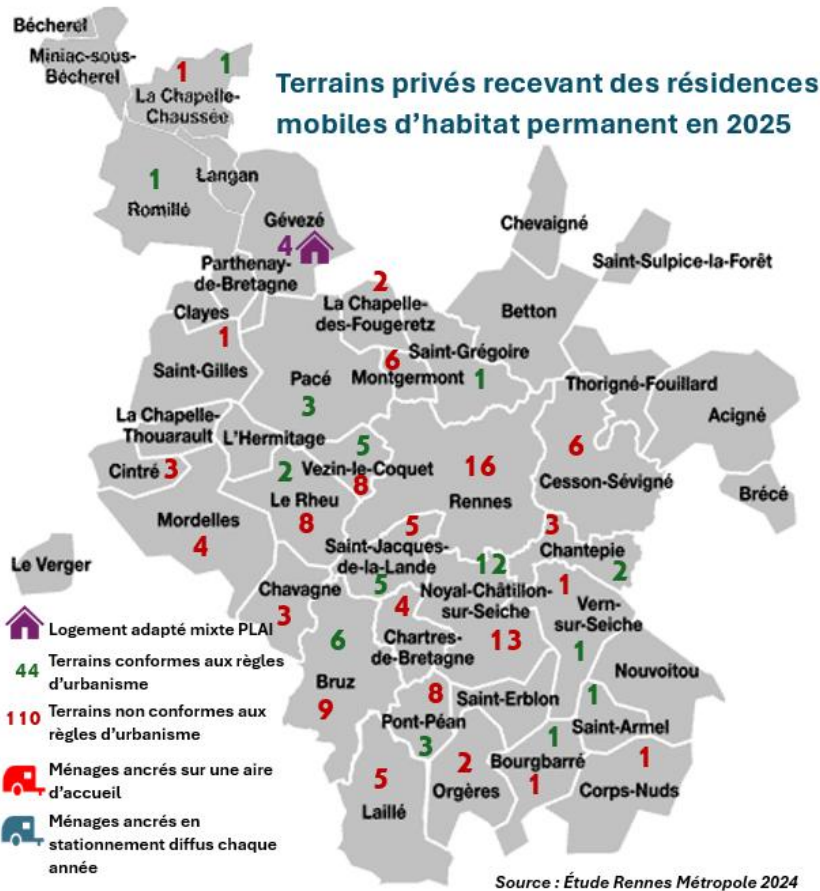
Équipements adaptés aux ménages ancrés

Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	44
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L. 444-1 du code de l'urbanisme	110
Nombre de terrains possiblement régularisables	À l'étude

50 TFL ou équivalents au schéma 2020/25 dont 4 réalisés ●

154 terrains privés recensés dont 28% conformes aux règles d'urbanisme ●

381 ménages en attente d'une solution légale d'ancrage ●



Constats et enjeux

20 mesures d'accompagnement vers et dans le logement par an (logement social). Une quarantaine de demande de logement adapté (demande de logement de droit commun précisant la volonté de conserver l'habitat résidence mobile) sur liste d'attente gérée par Rennes Métropole. Le PLH de l'agglomération publié en 2025 engage les communes à réaliser des solutions d'habitat diversifié (pour près de 80 ménages). Ces objectifs volontaristes et ambitieux ne couvriront toutefois pas les besoins identifiés par le diagnostic du schéma alimenté par les études récentes de Rennes Métropole.

Enjeu de doubler les objectifs de création d'équipements inscrits au schéma 2020/2025.

Enjeu de définition d'une politique de création d'équipements pour rattraper le retard pris et adapter les solutions aux besoins des ménages métropolitains.

Enjeu d'arbitrage sur la fonction des aires occupées depuis plus de 10 ans par des ménages ancrés : sortir de la dénomination "aire d'accueil de passage" pour "aire d'ancrage" pour apporter une réponse en nombre et les adapter en terme d'équipement et d'aménagement.



Développement social

Projets sociaux des aires et actions médico-socio-éducatives sur et en dehors des équipements d'accueil

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.

0
Rennes Métropole non concernée

12/17 protocoles de scolarisation ●

7/17 livrets d'accueil adaptés ●

2/17 réunions de bilan annuel des aires ●

4/17 projets sociaux coordonnés ●

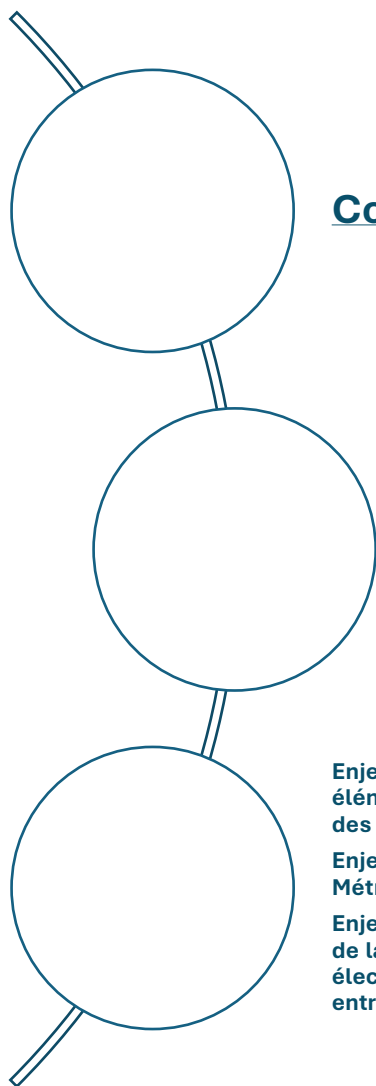
Commune	PRO SCO	LAA	BAA	CPS	Élections de domicile au CCAS de la commune	Commentaires
Acigné	●	●	●	●	0 8 ménages sédentaires sur l'aire	Livret (2021) et protocole de scolarisation (2022) à actualiser et animer + pilotage de la coordination du PS à définir
Betton	●	●	●	●	0 8 ménages sédentaires sur l'aire	Livret (2021) et protocole de scolarisation (2022) à actualiser et animer + pilotage de la coordination du PS à définir
Cesson-Sévigné	●	●	●	●	3 10 ménages sédentaires sur l'aire	Livret (2021) et protocole de scolarisation (2022) suivis par une CM dédiée ; pilotage de la coordination du PS à renforcer
Bruz	/	/	/	/	8 20 ménages sédentarisés sur le terrain du Reynel	Pas de projet social concernant le terrain soupape du Reynel. Plus proche du bourg de St Jacques que de celui de Bruz.
Chantepie (à réhabiliter)	●	●	●	●	5	Aire très dégradée non conforme au décret. Livret et protocole de scolarisation à créer et suivre ; pilotage de la coordination du PS à définir
Chartres de Bretagne	●	●	●	●	À renseigner 8 ménages ancrés sur l'aire	Aire d'ancrage très fort. Protocole de scolarisation créé en 2024 à suivre ; Livret d'accueil à créer ; pilotage de la coordination du PS à définir
Le Rheu	●	●	●	●	0 8 ménages ancrés sur l'aire	Aire d'ancrage très fort. Protocole de scolarisation créé à suivre ; Livret d'accueil à créer ; pilotage de la coordination du PS à définir
Montgermont (fermée)	☒				À renseigner	Aire fermée. Protocole de scolarisation et livret d'accueil à créer et à suivre ; pilotage de la coordination du PS par M. Blétio, élu très mobilisé
Mordelles (à réhabiliter)	●	●	●	●	0	Aire très dégradée non conforme au décret. Protocole scola à actualiser et livret d'accueil à créer et suivre ; pilotage de la coordination du PS à définir
Noyal Chatillon/Seiche	●	●	●	●	À renseigner 2 ménages sédentaires sur l'aire	Élue et médiatrice sociale coordonne le projet social et mobilisent le partenariat autour des ménages de l'aire
Pacé (fermée)	☒				3 6 ménages sédentaires sur l'aire	Aire fermée. Protocole de scolarisation créé mais livret d'accueil à créer et à suivre ; pilotage de la coordination du PS à construire à la reconstruction de l'aire (transformée en TFL pour les familles sédentarisées)
Saint-Gilles	●	●	●	●	0 6 ménages sédentaires sur l'aire	Protocole de scolarisation et livret d'accueil à créer et à suivre ; pilotage de la coordination du PS à définir. CCAS très impliqué.
Saint-Grégoire	●	●	●	●	0 6 ménages sédentaires sur l'aire	Livret d'accueil à actualiser ; Protocole de scolarisation opérationnel et suivi. Coordination du PS à formaliser.
Saint-Jacques de la Lande	●	●	●	●	6 8 ménages sédentaires sur l'aire	Livret d'accueil à créer ; Protocole de scolarisation opérationnel et suivi. Coordination du PS à renforcer. Pas de projet social pour le terrain soupape des Mines.
Thorigné-Fouillard	●	●	●	●	3 9 ménages sédentaires sur l'aire	Protocole de scolarisation et livret d'accueil à créer et à suivre ; pilotage de la coordination du PS à définir. CCAS très impliqué.
Vern/Seiche	●	●	●	●	3 8 ménages sédentaires sur l'aire	Livret d'accueil à actualiser ; Protocole de scolarisation en cours de création. Coordination du PS à renforcer. Forte implication du CS des Marais
Rennes Gros Malhon	●	●	●	●	1060 40 ménages sédentaires sur les aires	Protocole de scolarisation et livret d'accueil créés et suivis ; pilotage de la coordination du PS par le GIP AGV35. Partenaires du développement social très impliqués.
Rennes Petits Champeaux						
TOTAL	12/17	7/17	2/17	4/17	1083	

PRO SCO = protocole de scolarisation

LAA = livret d'accueil adapté

BAA = réunion de bilan annuel de l'aire

CPS = coordination du projet social de l'aire



Constats et enjeux

Le schéma départemental d'accueil des Gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2020/2025 a listé les éléments concrets minimums définissant le projet social d'une aire. Le protocole de scolarisation (le qui fait quoi, à l'arrivée d'une famille sur une aire, pour que les enfants soient scolarisés), le livret d'accueil adapté (qui mobilise les acteurs médico-socio-éducatifs du territoire pour prendre en compte les Gens du voyage et définir les parcours d'accès aux services et aux droits), et la réunion de bilan annuelle (bilan de fonctionnement de l'aire et de son projet social) ne peuvent être mis en oeuvre que si une coordination est définie et mise en oeuvre. Ce n'est majoritairement pas le cas sur les communes de Rennes Métropole. Il faut noter que le développement des protocoles de scolarisation progressent entre 2020 et 2025, mais souffrent souvent d'un manque de suivi. Rennes Métropole a décidé de créer un poste dédié à cette mission à partir de janvier 2026 (le tableau récapitulatif de la page précédente peut constituer une définition des objectifs à atteindre d'ici 2031).

Les terrains soupapes détournés de leur fonction de passage ne disposent pas de projet social.

Enjeu de coordonner à l'échelle de la Métropole, la mise en oeuvre opérationnelle des éléments des projets sociaux (organisation des réunions de suivi et de bilan, actualisation des outils, appui aux mairies pour mobiliser le partenariat local).

Enjeu de mettre en oeuvre des projets sociaux sur les terrains soupapes de Rennes Métropole qui accueillent des familles ancrées.

Enjeu de sensibiliser les communes et les familles sédentarisées sur les équipements de la Métropole de choisir le CCAS de leur commune de stationnement pour établir leur élection de domicile (lutte contre le non recours + répartition de l'accompagnement entre la ville centre et les autres).



Visite des équipements

Etat des aires d'accueil en 2025 et conformité vis-à-vis du décret de 2019

Les comptes-rendus complets de visite de chaque équipement sont disponibles sur demande auprès de Rennes Métropole ou du GIP AGV35

3 équipements conformes au décret de 2019 ●

3 équipements sans mobil-home et/ou cabanisation ●

2 aires assurant leur fonction de passage ●

La majorité des équipements entretenus et en bon état ●

Commune	Date création/ Réhabilitation	Conformité décret 2019	Mobil-home et cabanisation	Fonction de passage	Etat Général
Acigné	●	●	●	●	●
Betton	2001 ●	●	●	●	●
Cesson-Sévigné	2017 ●	●	●	●	●
Bruz	/	●	●	●	●
Chantepie (à réhabiliter)	1993 ●	●	●	●	●
Chartres de Bretagne	●	●	●	●	●
Le Rheu	●	●	●	●	●
Montgermont (fermée)	Équipement fermé depuis 2024				
Mordelles (à réhabiliter)	1997 ●	●	●	●	●
Noyal Chatillon/ Seiche	2010 ●	●	●	●	●
Pacé (fermée)	Équipement fermé depuis 2024				
Pont-Péan	2022 ●	●	●	●	●
Saint-Gilles	●	●	●	●	●
Saint-Grégoire	2008 ●	●	●	●	●
Saint-Jacques de la Lande	1995 ●	●	●	●	●
Thorigné-Fouillard	2002 ●	●	●	●	●
Vern/ Seiche	2018 ●	●	●	●	●
Rennes Gros Malhon	2006 ●	●	●	●	●
Rennes Petits Champeaux	2011 ●	●	●	●	●

Constats et enjeux

Des aires en bon état, entretenues, mais dont l'usage détourné de leur fonction de passage (par un ancrage quasi généralisé), complique leur gestion (activités professionnelles générant des encombrants à gérer, usage intensif générant des frais d'entretien importants, recherche de "confort" en aménageant les blocs sanitaires, en installant des mobil-homes ou des annexes d'habitat léger démontable, etc.). La disparité de gestion entre les prestataires privés, les services municipaux ou ceux de Rennes Métropole ne favorise pas une gestion harmonisée.

Enjeu d'entretenir les aires et d'harmoniser la gestion (Rennes Métropole reprend la gestion de toutes les aires en janvier 2026). Enjeu de lister puis de définir la fonction de chaque équipement sur la Métropole (aire d'ancrage, de passage, soupape) pour avoir une vision à terme du dispositif permettant de répondre à tous les types de besoins.

Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

Accueil (ALT2, urbanisme, marchés, ...)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux, ...)	Coordination sociale (Santé, scolarisation, accès aux droits, insertion, ...)
0,3 ETP au titre des services supports (juridique et marchés publics) et ALT 2	0,3 ETP au titre du suivi du schéma et de la coordination avec AGV 35	0,5 ETP pour le protocole de scolarisation et l'actualisation du livret d'accueil

La Gestion

(Gestion des aires : cf tableau récapitulatif des aires)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ETP
Déléguée sur les aires de Rennes et terrains soupapes. Directe sur les aires de la Métropole	SG2A Hacienda (2 aires de Rennes + terrains soupapes de Rennes Métropole)	Entretien, régie et gestion des équipements (cf rapport de visite des aires pour le détail)	6,5 ETP
Sur le reste de la Métropole	Gestion partagée entre les communes et Rennes Métropole (7 aires d'accueil)	Entretien, régie et gestion des équipements	3 ETP
	Gestion directe par les services de Rennes Métropole (6 aires d'accueil)	Entretien, régie et gestion des équipements	1,1 ETP
			10,6 ETP

La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	VP Habitat, Logement et Gdv Rennes Métropole ●
Technicien EPCI en charge	Responsable service Gdv ●
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	7/8 ●
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	10/13 ●
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	Oui ● : actions départementales + comité technique de la révision du schéma (2024/25) : M.Geray

Constats et enjeux

Si les moyens humains consacrés par Rennes Métropole au regard du nombre d'équipements existants paraissent sous dimensionnés, une réorganisation de la gestion visera à y remédier à partir de janvier 2026 (gestion des équipements et suivi des projets sociaux par RM et animation des projets sociaux par les communes). L'implication de la Métropole dans la gouvernance du schéma et du GIP AGV35 reste forte.

Enjeu de réorganiser la gestion des équipements et le suivi des projets sociaux avec une répartition entre la métropole et les communes.

Enjeu de maintenir la forte implication de Rennes Métropole dans la gouvernance du schéma et du GIP AGV35.

Déclinaisons territoriales des orientations du schéma 2026/2032

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Autres solutions d'accueil (Hors dispositif d'aires d'accueil de passage avec une gestion et des aménagements adaptés à cet usage)
Acigné	1 (8 emplacements)	/	4	
Betton	1 (8 emplacements)	/	4	
Bruz	/	1 terrain de 1 ha (Le Reynel) 1 terrain de 6000 m ² été à recréer	4	
Cesson Sévigné	1 (10 emplacements)	1 terrain de 4 ha (Calendrou) 1 terrain de 6000 m ² été à recréer	4	10 terrains aménagés sur Calendrou 1 terrain de petits passages (10 ménages) sur Calendrou
Chantepie	1 (8 emplacements)	/	6	
Chartres de Bretagne	1 (8 emplacements)	1 terrain de 6000 m ²	4	
Gévezé	/	/	4 2	
La Chapelle des Fougères	/	1 terrain de 6000 m ²	4	
Le Verger	/	/	2	
Laillé	/	/	3 4	
Le Rheu	1 (8 emplacements)	1 terrain de 6000 m ²	4	
Montgermont	/	/	3	
Mordelles	1 (8 emplacements)	/	3	
Noyal-Chatillon/seiche	1 (8 emplacements)	/	4	
Orgères	/	/	5	
Pacé	/	1 terrain de 6000 m ²	4	
Pont-Péan	/	1 terrain de 6000 m ² (hiver)	2	
Rennes Gros-Malhon	1 (44 emplacements)	1 terrain de 6000 m ² été (Pré Namet)	9	
Rennes Petits-Champeaux	1 (20 emplacements)	4 terrains de 6000 m ²		
Saint-Gilles	1 (6 emplacements)	/	4	
Saint-Grégoire	1 (8 emplacements)	1 terrain de 6000 m ²	4	
Saint-Jacques de la Lande	1 (8 emplacements)	1 terrain de 6000 m ² (Les Mines) 1 terrain de 6000 m ²	4	
Thorigné-Fouillard	1 (8 emplacements)	/	4	
Vezin le Coquet	/	1 terrain de 6000 m ² (été)	1	
Vern / seiche	1 (8 emplacements)	/	4	
Précisions des copilotes du schéma	*TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux. Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses. 10 terrains soupapes x 30 places (6000 m²) supplémentaires à créer (sur les communes les plus impactées par les stationnements diffus) pour répondre au besoin des 300 caravanes en stationnement diffus chaque année sur Rennes Métropole depuis 2020 (+ 2 terrains soupapes été à recréer sur Cesson et Bruz – cf. diag p6). Rennes métropole au titre de sa compétence PLH pourra, au plus tard à l'occasion de la revoyure à mi-parcours du PLH 2023 2028, proposer une répartition territoriale alternative de ces 10 terrains soupapes au sein de ses 43 communes. Cette répartition alternative sera alors intégrée au schéma départemental 2026/2032"			

Non conforme

Conforme / opérationnel

À créer

En construction

À réhabiliter



AXE SOCIAL	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	Actions complémentaires
Acigné	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ●
Betton	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ●
Bruz	/	/	/	Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur terrain soupape ●
Cesson Sévigné	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ●
Chantepie	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ●
Chartres de Bretagne	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ●
Gévezé	/	/	/	/
La Chapelle des Fourgetz	/	/	/	Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur terrain soupape ●
Le Verger	/	/	/	/
Lailly	/	/	/	Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur terrain soupape ●
Le Rheu	●	●	●	Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur terrain soupape ●
Montgermont	/	/	/	/
Mordelles	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ●
Noyal-Châtillon/seiche	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ●
Orgères	/	/	/	/
Pacé	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ●
Pont-Péan	/	/	/	Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur terrain soupape ●
Rennes Gros-Malhon	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ●
Rennes Petits-Champeaux	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ●
Saint-Gilles	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ●
Saint-Grégoire	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ●
Saint-Jacques de la Lande	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ● Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur terrain soupape ●
Thorigné-Fouillard	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ●
Vezin le Coquet	●	●	●	Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur terrain soupape ●
Vern / seiche	●	●	●	Pilotage coordination du projet social ●
Précisions des copilotes du schéma	Travailler à une mobilisation plus forte des acteurs du développement social Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle. La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.			

À créer À revoir À poursuivre et/ou développer